

**Sujet :** [INTERNET] ISDI Référence IC-20-082 à FONTENAY-EN-PARISIS (95)

**De :** Guy Thomé <guy.thome@gmail.com>

**Date :** 07/01/2021 19:38

**Pour :** pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Permettez moi de vous faire part de mon avis défavorable au projet d'ISDI (installation de stockage de déchets inertes) à Fontenay-en-Parisis pour les raisons suivantes :

Ce projet d'ISDI est incompatible avec le site de terres agricoles de la PLAINE DE FRANCE, à proximité d'un village et de ses équipements collectifs.

Ce projet d'ISDI est générateur de bruits et de poussières qui nuiront, chaque jour, pendant plus de 5 ans, à la santé des habitants et des enfants utilisateurs des 3 établissements sportifs riverains et également des chevaux du centre équestre actuel du HARAS DU PARISIS.

Pourquoi choisir 16 ha de terres agricoles très proches d'un village alors qu'il existe de nombreuses friches à reconquérir pour enfouir des déchets en attendant une technologie de traitement moins impactante pour les générations futures ?

Le choix de ce site me paraît aberrant et préjudiciable aux habitants riverains

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Guy Thomé